

## Un décret d'urgence pour les épreuves certificatives

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptera ce vendredi dans l'urgence une proposition de décret visant à offrir une meilleure sécurité juridique à la certification des élèves privés cette semaine d'épreuves certificatives en raison des fuites des questions sur internet. Les députés de la Fédération sont convoqués en séance plénière ce vendredi pour un débat sur la question avec la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet, avant la mise au vote en urgence d'une proposition de décret.

En raison des fuites de plusieurs épreuves du CESS (6<sup>e</sup> secondaire) et

du CE1D (2<sup>e</sup> secondaire) cette semaine, la ministre humaniste a décidé d'annuler l'organisation de ces épreuves certificatives, renvoyant aux différents conseils de classe la responsabilité de valider la réussite des élèves sur la base du travail fourni durant l'année, comme la législation le permet.

Mercredi, l'opposition MR avait toutefois mis en doute la sécurité juridique de l'opération, précisant que l'annulation des épreuves certificatives n'était pas prévue parmi les raisons permettant aux conseils de classe de certifier la réussite des élèves.

**BELGA**